

Département
EURE-ET-LOIR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Châteaudun

Commune du Gault-Saint-Denis

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

.....
Séance du 11 Juin 2018
.....

Date de convocation
01/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le onze Juin à 20h30, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Valérie ARNOULT, Maire.

Présents :

Mme ARNOULT Valérie, Maire, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. GOUSSARD Alain, M. CHERAMY Damien, M. COLLARD Sylvain, M. DARMIGNY Bertrand, Mme JUTEAU Gisèle, Mme LELIARD Sabrina, M. MESLARD Philippe, M. MOREAU Benoist, M. PAILLEAU Stéphane, M. WISSOCQ Eric

Absent excusé donnant pouvoir :

M. BESNARD Xavier donne pouvoir à M. PAILLEAU Stéphane

Secrétaire de séance : M. Stéphane PAILLEAU

VALIDATION DES PRECEDENTS COMPTES-RENDUS

Les comptes-rendus des séances précédentes sont approuvés.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL

Afin de régulariser les observations faites par la Trésorerie, le maire doit effectuer les opérations suivantes :

- ✓ Le compte 60221 n'est pas un compte à utiliser. Les 50 € ouverts au 60221 doivent être basculés au compte 60622.
- ✓ Le budget est déséquilibré en section d'investissement suite à une erreur de saisie. Il convient de réduire l'article 21568 pour un montant de 1 000 €
- ✓ Les articles 615221 et 65548 sont déspecialisés et retournent respectivement au chapitre 011 et 65
- ✓ Pour corriger le résultat de clôture de fonctionnement, il convient pour un montant de 71 555.99 € de :
 - Réduire le 002 en recette de fonctionnement
 - Réduire le 023 en dépense de fonctionnement
 - D'ouvrir des crédits à l'article 1068 en recette d'investissement
 - Réduire le 021 en recette d'investissement.

M. COLLARD explique que ces régularisations consistent en des opérations comptables qui permettent d'intégrer les RAR et d'obtenir l'équilibre budgétaire.

M. MOREAU demande sur quel article vont figurer les dépenses pour les travaux de Plancheville.

M. JOUANNET-LEFRANC répond que ces travaux seront intégrés à l'article 2151.

M. COLLARD s'interroge sur la nécessité d'utiliser l'article 1068.

Mme ARNOULT explique que toutes ces corrections sont faites à la demande de la Trésorerie

Le Conseil Municipal, à la majorité (**12 POUR** : Mme ARNOULT Valérie, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. GOUSSARD Alain, M. CHERAMY Damien, M. COLLARD Sylvain, M. DARMIGNY Bertrand, Mme JUTEAU Gisèle, M. MESLARD Philippe, M. PAILLEAU Stéphane, M. WISSOCQ Eric M. BESNARD Xavier et **2 CONTRE** : Mme LELIARD Sabrina et M. MOREAU Benoist) **APPROUVE** cette décision modificative et **AUTORISE** le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

BOULANGERIE ; APPROBATION DU CREDIT ET PRESENTATION DES PLANS

Mme ARNOULT présente les plans de la boulangerie au membres du Conseil.

M. MOREAU insiste sur le fait que la commune doit être vigilante pour que la hall ne figure pas dans le bail de la boulangerie. En effet, cette dernière pourrait être mise à disposition des associations communales. Une numérotation distincte entre la boulangerie et la hall peut être envisagée.

Mme ARNOULT insiste sur le fait que le projet est conséquent, mais aussi durable et utile pour la commune qui sera redynamisée.

M. DARMIGNY demande à ce qu'un état des lieux de l'espace commercial soit réalisé chaque année.

Mme ARNOULT précise qu'elle va se renseigner quant au contenu légal des contrats, afin de savoir ce qui peut y figurer ou non.

M. MESLARD ajoute qu'il est possible pour les locataires de déposer un dossier ORAC auprès du Pays Dunois afin de les aider dans l'achat de leur matériel.

M. WISSOCQ demande si la commune se chargera des peintures.

M. LELIARD espère que l'intérieur de la boulangerie sera moderne

M. MOREAU demande si l'accessibilité doit se faire jusqu'au laboratoire de préparation. Mme ARNOULT répond qu'il n'y a pas d'obligation en ce sens.

Crédit CRCA : M. FOUCHER présente au Conseil Municipal les deux propositions de crédits du Crédit Agricole pour un montant de 28 000 € comme suit :

Taux fixe amortissable	7 ans
Type d'amortissement	Echéance constante
Taux fixe	0.92 %
Echéance trimestrielle	1 033.69 €
Taux fixe	0.92 %
Echéance annuelle	4 148.55 €

Taux fixe amortissable	10 ans
Type d'amortissement	Echéance constante
Taux fixe	1.27 %
Echéance trimestrielle	746.50 €
Taux fixe	1.28 %
Echéance annuelle	3 000.88 €

M. COLLARD s'étonne que la commune n'emprunte que 28 000 €. En ce moment, les taux sont extrêmement bas, s'il faut emprunter c'est maintenant.

M. JOUANNET-LEFRANC précise que la commune ne peut pas récupérer la TVA. M. COLLARD évoque la possibilité de créer un Budget Annexe afin de récupérer cette TVA. Pour se faire, il faudra entrer en contact avec le Service des Impôts.

M. WISSOCQ s'étonne des nouveaux montants car il a été évoqué un financement de 85 000 € lors des réunions précédentes.

M. CHERAMY demande à ce qu'une nouvelle demande soit faite auprès de la Caisse d'Epargne d'Orléans. Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande va être faite auprès de la Caisse d'Epargne.

M. MOREAU demande s'il est possible de faire une demande pour un crédit plus élevé, l'argent n'est pas obligé d'être dépensé tout de suite. M. COLLARD précise qu'il faut tout de même présenter un plan de financement - on peut emprunter sur le TTC.

Mme LELIARD s'étonne du montant de la TVA qu'elle trouve très élevé ; selon elle un Budget

Annexe serait une bonne idée.

M. MOREAU précise que des dépenses ont déjà été engagées sur le Budget Principal. M. GOUSSARD ajoute que de créer un Budget Annexe n'est pas simple, et que cela aurait dû être proposé en amont.

EGLISE : DEVIS POUR INSTALLATION D'UNE SONO

Mme ARNOULT explique aux membres du Conseil Municipal que le curé du Bonnevalais a demandé à ce qu'une sono soit installée dans l'Eglise pour l'office et autres cérémonies religieuses. Le diocèse serait prêt à participer aux frais engagés pour un montant compris entre 500 et 1 000 €

M. MOREAU précise que la commune n'a rien à voir avec le culte et qu'elle n'est en aucun cas obligée de financer la sonorisation des cérémonies religieuses.

Mme JOUANNET-LEFRANC évoque le fait que beaucoup de travaux ont été réalisés ces deux dernières années et que le budget est très serré.

M. MESLARD suggère l'acquisition d'une sono en mutualisation? Cela permettrait des prêts aux associations locales

Le Conseil Municipal, à la Majorité (**12 CONTRE** : M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. GOUSSARD Alain, M. CHERAMY Damien, M. COLLARD Sylvain, M. DARMIGNY Bertrand, M. MESLARD Philippe, M. PAILLEAU Stéphane, M. WISSOCQ Eric M. BESNARD Xavier, Mme LELIARD Sabrina et M. MOREAU Benoist **1 POUR** : Mme JUTEAU Gisèle **1 ABSTENTION** : Mme ARNOULT Valérie, **DECIDE** de ne pas acquérir de sono pour l'église.

BATIMENTS COMMUNAUX : DEVIS INSTALLATION ELECTRIQUES

M. GOUSSARD présente au Conseil Municipal deux devis pour la remise aux normes électriques des bâtiments communaux. Il a tout d'abord évoqué les différentes opérations à réaliser sur la commune. Beaucoup de frais sont à engager en particulier sur la Salle de Réunion.

M. MOREAU demande si les ateliers et le hangar ont été vérifiés? Mme la Maire répond que non, mais cela sera fait ultérieurement.

Après vote du Conseil Municipal, c'est le devis de MN ELEC qui est retenu.

ELAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

M. GOUSSARD présente au Conseil Municipal le devis pour l'élagage des chemins communaux de M. NOEL Ludovic.

Le Conseil Municipal, à la majorité, APPROUVE la sélection de ce prestataire.

Mme LELIARD précise qu'à Varennes, les habitants de sa rue procèdent eux-mêmes à l'élagage.

M. MOREAU évoque le chemin de randonnée de la Vallée Verte (GR Haute Vallée du Loir) qui doit être aussi élagué, et pas seulement les bois aux abords des champs. Selon lui, il serait souhaitable de faire un roulement.

M. GOUSSARD ajoute que la lagune se salit et s'interroge sur l'entretien à venir. M. WISSOCQ demande si les employés ne pourraient pas nettoyer près de la route car cela ne fait pas propre.

Mme ARNOULT confirme que des devis seront fait en ce sens.

NOMINATION DELEGUE SUPPLEANT AU PAYS DUNOIS

Vu la délibération prise en séance du 18 avril 2016, nommant M. Alain MESLARD, titulaire et Mme Marion FOUJU, suppléante au Syndicat du Pays Dunois,

Mme la Maire expose qu'il y a lieu de procéder à un changement de délégué suppléant :

Est nommé, à l'unanimité :

* Délégué suppléant : M. Eric WISSOCQ

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, est informé

- Des dotations DETR et FDI pour les Allées du Cimetière
- De l'organisation de la Godillose
- De la préparation des 7 et 13 Juillet 2018
- De la date de la prochaine Journée Citoyenne, le 22 septembre 2018
- De l'organisation du repas des anciens.
- Mme LELIARD demande s'il est possible pour la bibliothèque d'avoir une caisse où déposer les livres en retour. Mme ARNOULT répond que cela n'est pas possible pour des questions d'humidité, de praticité et surtout afin d'éviter les erreurs.
- Mme LELIARD ajoute que la route devant la Salle polyvalente est très abîmée : le Conseil Départemental sera contacté prochainement.
- M. WISSOCQ, souhaite qu'une lettre soit faite aux administrés afin de leur demander d'entretenir leurs trottoirs.
- M. PAILLEAU ajoute que le cimetière est dans un mauvais état, beaucoup de mauvaises herbes poussent un peu partout.
- M. PAILLEAU précise que la route du silo, côté Jonville, est pleine de trous (partie commune). Il demande à ce qu'un agent technique aille reboucher les trous avant cet été si c'est possible. M. CHERAMY précise qu'un morceau de la route appartient à la SCAEL.
- M. DARMIGNY se désolé d'apprendre que l'association Familles Rurales ne puisse pas utiliser le car scolaire pour ces sorties de cet été. Mme la Maire explique que le car n'est pas assuré pour ce type de transport et que la fiche de poste de l'agent qui conduit les enfants ne comprend pas le transport pour les associations.
- M. DARMIGNY s'étonne que la commune n'ai pas souhaité participer à l'acquisition d'un trophée pour le concours de pétanque. Cette décision a été prise par les adjoints qui ne souhaitent pas acheter des trophée pour toutes les associations de la commune.
- M. MOREAU demande à obtenir le Compte Administratif de l'Eau de la Communauté de Communes du Bonnevalais

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé avec nous les membres présents.

Fin de la séance : 23h05

SIGNATURES

Madame Valérie ARNOULT	
Madame Claude JOUANNET-LEFRANC	
Monsieur Jean Luc FOUCHER	
Monsieur Alain GOUSSARD	
Monsieur Sylvain COLLARD	
Monsieur Stéphane PAILLEAU	

Madame Sabrina LELIARD	
Monsieur Philippe MESLARD	
Monsieur Damien CHERAMY	
Monsieur Eric WISSOCQ	
Monsieur Xavier BESNARD	
Monsieur Benoist MOREAU	
Madame Gisèle JUTEAU	
Monsieur Bertrand DARMIGNY	